

Validation du domaine 4 du B2i lycée.

Un exemple de mise en œuvre possible en lycée professionnel

Valérie THÉRIC – Groupe Lycée Professionnel IREM d’Aix-Marseille.

Ce texte propose une réflexion sur l’importance de la formation à la recherche documentaire des élèves et un exemple de possible mise en œuvre de cette formation et de sa validation à travers le domaine 4 du B2i lycée.

Mots clés: Validation B2i – Recherche documentaire – Lycée professionnel – Baccalauréat professionnel 3 ans – CDI – Professeur documentaliste.

1. La place de la recherche documentaire dans le B2i:

Le B2i se décompose en trois niveaux: école, collège, lycée et CFA comportant chacun une trentaine d’items regroupés en cinq domaines. Un domaine complet, le quatrième [1], est consacré à la validation des compétences des élèves en recherche documentaire; on peut donc considérer que 20% du B2i est concerné par ce thème.

Les objectifs fixés par le ministère suivent la progression suivante:

«Lire un document numérique. Chercher des informations par voie électronique» à l’école, puis *«sélectionner des informations pertinentes ... pour répondre à une demande»* au collège, afin d’amener les élèves à être capables de *«Construire une démarche de recherche autonome»* au lycée. [2]

2. Importance de la formation à la recherche documentaire et de sa validation :

1. Une génération Internet?

Les élèves semblent aujourd’hui extrêmement familiers avec les nouvelles technologies en général et Internet en particulier, mais cette aisance n’est qu’apparente, et ne concerne souvent en réalité que le cadre restreint des blogs et des sites sociaux [3].

Comme le souligne Jean-Noël Lafargue dans une interview donnée au journal Libération [4], ces jeunes sont en réalité bien plus *«digital naives»* que *«digital natives»*.

Ce constat, ajouté à la profusion des informations disponibles sur le net, à leur absence de hiérarchie, à la multiplicité et la diversité des sources, à la difficulté à juger de leur crédibilité, rend essentielle une formation des élèves (et des futurs citoyens) à la recherche d’information.

En effet, être capable de rechercher une information en utilisant des outils adaptés, de juger de sa validité, de sa pertinence par rapport à la demande et de la communiquer de manière efficace sont des compétences indispensables, tant au cours d’une scolarité que dans une vie d’adulte.

2. Le cas des lycées professionnels:

L’approche de la formation à la recherche documentaire en lycée professionnel peut être envisagée suivant deux points de vue malheureusement encore souvent distincts : celui des enseignements dits généraux et celui des enseignements professionnels.

En enseignement général, les programmes proposent de nombreux exemples d'activités orientant les élèves vers des recherches documentaires. Cette démarche entrant dans le cadre des pédagogies actives, elle trouve naturellement sa place dans l'esprit de la rénovation de la voie professionnelle. Cependant, ces activités ne peuvent se faire la plupart du temps qu'en autonomie et, surtout, ne peuvent être évaluées (lorsqu'elles le sont) qu'au travers du résultat de la recherche (exposé oral ou écrit); le cours de mathématiques ou de français ne semble pas être le lieu idéal pour une formation méthodologique de base à cette pratique.

Pour les enseignements professionnels, il faut là encore distinguer deux cas: les métiers du secteur tertiaire et ceux du secteur industriel.

Les sections de baccalauréats tertiaires intègrent souvent la pratique de la recherche documentaire avec toute sa problématique, dans leur référentiel de formation et de certification (on peut citer l'exemple des bacs Vente).

Dans le secteur industriel, cette compétence est généralement abordée différemment: il ne s'agit plus de chercher, trier et valider de l'information, mais de savoir, face à une situation précise, dans quelle source documentaire prédéterminée, chercher la réponse au problème posé.

On demande donc aux élèves d'avoir des connaissances sur le contenu d'un nombre restreint de références documentaires identifiées, généralement labellisées «Bible» d'une profession ou d'une situation (on pourra à loisir consulter «la Bible du frigoriste», «la Bible du réparateur en carrosserie» ou «la Bible du calcul d'aciers pour armer le béton»).

La recherche et l'analyse critique de l'information trouvée ne sont donc pas abordées : ou bien la réponse à la question posée est trouvée dans le manuel de référence utilisé, et elle est donc validée de fait, ou bien elle n'est pas trouvée, et elle est alors recherchée dans un autre ouvrage de référence.

Il apparaît donc important que cette formation puisse avoir lieu, par delà les sections, par delà les matières et qu'elle donne lieu à une certification qui atteste des capacités des élèves à conduire une recherche documentaire responsable sur n'importe quel sujet susceptible de l'intéresser ou de le concerner.

3. Un exemple de mise en œuvre de validation:

De nombreux projets d'équipe ayant pour objectif la formation à la recherche documentaire et la validation du domaine 4 ont été mis en place au travers d'initiatives individuelles, comme en témoignent le grand nombre de références disponibles sur le net.

Si les modalités de mise en place diffèrent, le point commun de la plupart de ces projets est qu'ils s'appuient sur le professeur documentaliste.

Lorsque nous avons voulu faire travailler la recherche documentaire à nos élèves de baccalauréat professionnel, il nous a aussi paru évident que cette formation devait être assurée par le professeur documentaliste du lycée.

Le projet devait être expérimenté sur une classe de seconde et s'articuler ainsi:

- En début d'année scolaire, les enseignants de l'équipe pédagogique proposent les thèmes de recherche ainsi que le type de rendus attendus, selon un calendrier correspondant aux progressions de chacun.
- L'emploi du temps des élèves intègre une heure hebdomadaire de formation à la recherche documentaire.

- Cette formation est obligatoire et elle est dispensée par le professeur documentaliste, en effectif réduit (une demi-division, soit 12 élèves pour un établissement de l'éducation prioritaire), au CDI.
- Le professeur documentaliste a toute latitude pour organiser la formation des élèves ainsi que la validation des cinq items du domaine.

Si cette expérience n'a finalement vécu qu'un petit mois cette année, pour des raisons indépendantes de notre volonté, elle a eu le mérite de remporter l'enthousiasme de tous ses participants:

- Les enseignants des différentes disciplines tout d'abord, qui y ont trouvé l'occasion d'échanger leurs progressions, de faire un lien entre leurs enseignements et de communiquer davantage avec la documentaliste.
- Les élèves ensuite qui ont beaucoup apprécié ces quelques heures de cours qui leur auront au moins permis d'acquérir les bases d'une recherche documentaire efficace.
- Et le professeur documentaliste, qui a pu ainsi étendre et approfondir une formation à la recherche documentaire qu'il avait déjà commencée depuis quelques années en proposant une initiation au logiciel BCDI (à raison d'une séquence par classe en début d'année).

Le déploiement de cette formation sur l'ensemble du lycée à la rentrée 2010 pose néanmoins un problème de taille:

A raison de deux heures par classe, pour travailler en effectifs réduits, sa généralisation à l'ensemble du lycée induirait un volume horaire supérieur au service du professeur documentaliste (sans même prendre en compte le temps qu'il doit consacrer à la gestion du CDI).

Cette contrainte nous a amenés aux choix et conclusions suivants:

- Ce dispositif doit bien être pensé comme une **formation** à la recherche documentaire et pas comme un **accompagnement** à la recherche documentaire.
- Puisqu'il s'agit d'une formation sensée amener les élèves à agir à terme de façon autonome, il est légitime d'envisager de n'étendre le dispositif qu'aux seules classes de secondes.
- En réduisant l'horaire hebdomadaire à une demi heure (une heure par semaine par classe et une heure toutes les deux semaines pour chacun des deux groupes de la classe), on arrive à un volume acceptable pour un établissement scolaire ne comptant qu'un seul professeur documentaliste.

4. Conclusion:

S'il paraît aujourd'hui nécessaire que les élèves soient formés aux techniques de recherche documentaire, il est fondamental que cette formation soit dispensée par un professeur documentaliste, les autres enseignants ne pouvant qu'accompagner les élèves dans leurs recherches, en validant (ou pas) les informations trouvées, par rapport à leurs connaissances disciplinaires.

Le fait que cette formation s'appuie sur la validation des cinq items du domaine 4 du B2i Lycée, permet de plus au professeur documentaliste de réaffirmer sa place dans l'équipe pédagogique en participant à l'évaluation des élèves, car comme le souligne Pascal Duplessis [5], «*Évaluer, c'est reconnaître la valeur ... du contenu d'enseignement, ... de l'enseigné, ... de l'enseignant*».

5. Références et liens:

- [1] Les items du domaine 4 École, collège et lycée
- [2] Brevet informatique et internet, domaine 4 BO n°42 16 novembre 2006
- [3] «Les élèves ne sont pas aussi à l'aise qu'on veut bien le dire avec internet» lemonde.fr 18 mars 2010
- [4] «Les jeunes ne sont plus intéressés par l'outil-ordi» interview de Jean-Noël Lafargue libération.fr 10 mars 2010
- [5] «Évaluer, noter, publiciser: gestes professionnels et enjeu de professionnalisation pour les professeurs-documentalistes» Pascal Duplessis janvier 2009